



SNUTER – FSU  
La FSU Territoriale

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
01 41 63 27 59 - [contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr) - [www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



## **Contre la stigmatisation, une politique de santé publique digne de ce nom**

Lors de son allocution du 12 juillet, le Président de la République a annoncé l'extension du passe sanitaire, à l'ensemble des lieux de culture et de loisirs, dont les équipements sportifs publics à partir du 21 juillet et à certains personnels des services publics à partir de début août, notamment ceux des EHPAD et des services d'aide à domicile. En clair, les usagers et agents qui n'auraient pas de passe sanitaire valide n'auraient plus accès à certains services publics (maison de retraite, établissements médicaux-sociaux hôpitaux, équipements sportifs...). Ces mesures sont problématiques à plusieurs titres.

En premier lieu, la campagne de vaccination n'a été ouverte à l'ensemble de la population adulte que depuis le 31 mai 2021 et se heurte à trois limites : les stocks de vaccins disponibles, les inégalités territoriales dans l'implantation des centres de vaccinations et la prise de rendez-vous, largement numérisée et donc pénalisant les personnes n'ayant pas accès à internet ou en difficulté avec les outils numériques. Bon nombre de personnes non-vaccinées n'ont tout simplement pas pu avoir accès à des créneaux de vaccination. L'extension du passe sanitaire dans un temps très contraint et assortie de mesures punitives revêt donc le caractère d'une mesure autoritaire et discriminatoire.

Par ailleurs, alors que les effectifs des services d'aide à la personne ou des EHPAD sont déjà en tension, comment peut-on justifier d'empêcher des agents de travailler au risque d'une dégradation supplémentaire du service rendu ? Plus globalement comment assurer la continuité des missions de service public si de nombreux agents n'ont pas pu se faire vacciner à temps ? Quid des usagers déjà privés d'accès au vaccin qui se verraient en plus privés du service public ? Sans parler de l'effet d'aubaine qui permettrait à certains employeurs de réduire encore les effectifs au prétexte de passe sanitaire non validé. Le Président de la République a évoqué les EHPAD, mais une fois le principe du passe validé, rien n'empêcherait son extension à d'autres services publics : circonscription de service social, CCAS, foyers de l'enfance, écoles et établissements scolaires, etc.



**SNUTER – FSU**  
**La FSU Territoriale**

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
01 41 63 27 59 - [contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr) - [www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



Au plus fort de la crise de 2020, les agents territoriaux ont poursuivi leurs missions de manière exemplaire, parfois dans des conditions sanitaires déplorables. Loin de reconnaître cet engagement, le passe sanitaire vient ainsi s'ajouter aux nombreuses attaques (augmentation du temps de travail, restriction du droit de grève, etc.) contre les agents et contre le statut de la Fonction publique territoriale.

**La FSU Territoriale s'oppose à l'extension du passe sanitaire, mesure coercitive qui provoque des comportements d'évitement néfastes en matière de santé publique. Les premiers cas de « faux passes » apparaissent déjà dans les médias. Dans le contexte actuel, ce passe sanitaire constitue une attaque supplémentaire contre les agents, contre le service public et contre ses usagers les plus vulnérables.**

**Au contraire, la FSU Territoriale revendique une politique de santé publique à la hauteur des enjeux :**

- **Des moyens pour une accessibilité au vaccin égalitaire au plan social et territorial, sans recours à des acteurs privés ;**
- **La levée des brevets sur les vaccins ;**
- **Des mesures de sécurisation sanitaire des services publics et des lieux de travail.**
- **La suspension du jour de carence pour les éventuels effets indésirables des vaccins**

Les Lilas, le 20 juillet 2021

Contacts presse :

Hélène PUERTOLAS – 06 89 78 79 39  
Julien FONTE – 06 67 09 39 63